

Infos Municipales

Compte-rendu du Conseil Municipal

V oici un extrait du compte-rendu du Conseil Municipal de Chabons qui s'est tenu le 7 octobre dernier.

1 - FINANCES

Indemnité du nouveau percepteur

Suite au départ à la retraite du Percepteur, M. Alain MEYRIGNAC, Mme Maud COTTE a été nommée pour assurer les fonctions de receveur municipal par intérim. Le Maire propose à l'assemblée de continuer à demander son concours pour assurer des prestations de conseil et de lui attribuer, à compter de sa prise de fonction, l'indemnité au taux de 100 % sur les bases définies par les textes.

Adoptée par 12 voix, 1 voix contre et 1 abstention

2 - VOIRIE

2.1 Convention de déneigement voirie communale

La convention de prestations pour le déneigement de la voirie communale passée en 2003 (avenant en 2005) est à renouveler.

Compte tenu de la spécificité des prestations, il est fait appel au GAEC La Motte, installé sur la commune.

La Commission finances a mené une étude comparative des tarifs pratiqués sur le secteur et mesuré l'impact de l'évolution des coûts de carburant. Elle propose à l'assemblée de fixer le prix de la prestation à compter de l'hiver 2011-2012 sur les bases suivantes :

- passage lame de déneigement ou salage
55.20 € TTC de l'heure
- passage lame de déneigement et salage
58.00 € TTC de l'heure

Ceci représente une augmentation de l'ordre de 6 % par rapport à la saison 2010-2011.

Il est également proposé de conserver, pour les années suivantes, le principe d'actualisation annuelle sur la base de l'indice des prix à la consommation hors tabac, référence décembre.

Adoptée à l'unanimité.

2.2 Convention gestion voirie lotissement Côté Square

Dans le cadre de l'opération des 20 logements locatifs « Côté Square », la Commune a accordé à la S.D.H. un bail à construction. S'agissant de la gestion des espaces communs, la S.D.H. propose de passer une convention avec la Commune fixant les modalités de gestion des voiries, réseaux, éclairage et espaces verts pour la durée de ce bail.

Adoptée par 12 voix pour et 2 abstentions.

3 - EXTENSION GROUPE SCOLAIRE

3.1 Attribution du marché de travaux du lot 6 – doublages, cloisons, faux-plafonds

L'extension du groupe scolaire a fait l'objet d'un appel d'offres ouvert décomposé en 13 lots. Tous les lots ont été attribués sauf le n° 6 doublages, cloisons, faux-plafonds qui a été déclaré sans suite.

Ce lot a fait l'objet d'une nouvelle consultation en procédure adaptée ouverte avec négociation, avec les trois candidats dont les offres ont été classées économiquement les plus avantageuses.

La Commission MAPA réunie le 21 septembre 2011 a proposé de retenir l'offre de l'entreprise VALENTI, « mieux disante », pour un montant de 67 998.17 € HT.

Adoptée à l'unanimité.

3.2 Le point sur la construction

Le chantier ne sera pas interrompu : le Tribunal administratif de Grenoble a rejeté la demande de suspension des travaux (référé suspension) déposé par le riverain qui conteste la légalité du permis de construire : « Aucun des moyens invoqués n'est de nature à faire naître un doute sérieux quant à la légalité de la décision attaquée » a statué le Juge.

Cependant la 1^{ère} requête en annulation suit son cours.

4 - URBANISME

L'adjoint délégué à l'urbanisme présente, à l'aide de support vidéo, les grands points de la réforme sur la fiscalité de l'aménagement. Le nouveau dispositif repose sur la Taxe d'amé-

Infos Municipales

nagement (TA) et le Versement pour sous densité (VSD). Il entrera en vigueur le 1er mars 2012.

La TA se substitue à la taxe locale d'équipement (TLE), la taxe départementale des espaces naturels et sensibles (TDENS), la taxe départementale pour le financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (TDCAUE) et au programme d'aménagement d'ensemble (PAE).

Elle est instituée de plein droit dans les communes dotées d'un PLU ou d'un POS.

Pour la part communale, la fourchette des taux est fixée entre 1 % et 5 %. Le dispositif prévoit que les communes pourront pratiquer, si elles le souhaitent, des taux différents par secteurs de leur territoire pour tenir compte du coût réel de l'urbanisation dans chaque secteur.

Il est également prévu que le taux pourra être supérieur à 5 % et porté jusqu'à 20 % dans certains secteurs.

Les nouveaux textes prévoient des exonérations de plein droit ainsi que des exonérations facultatives totales ou partielles sur délibération de la commune.

Il sera donc demandé à l'assemblée lors du prochain conseil municipal de statuer sur le taux de la TA et sur les exonérations facultatives.

5 - GESTION DU PERSONNEL

5.1 CCD pour garderie

Compte tenu de l'augmentation des effectifs il convient d'engager un agent contractuel supplémentaire. Il est donc proposé de faire appel, en application des dispositions de l'article 3, alinéa 6 et 7 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, à un contrat à durée déterminée (C.D.D.) sur les bases suivantes :

Date d'effet : 26/9/2011 au 2/7/2012

Temps de travail 6 H / semaine scolaire

Fonctions Employée de service, aide à l'animation garderie cantine Rémunération : I.M. 295

Avec autorisation en cas de besoin express de faire effectuer des heures complémentaires sur ce contrat, dans la limite légale prévue par les textes

Adoptée à l'unanimité.

6 - INTERCOMMUNALITE

6.1 Rapport d'activité 2010 C.C.B.E.

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes de Bièvre-Est (CCBE) a validé le rapport d'activités 2010 de la CCBE qui est communiqué aux communes.

6.2 Rapport d'activité 2010 SEDI

Le comité syndical du Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) a approuvé la synthèse des rapports de contrôle d'électricité et gaz 2010 qui doit être communiquée à toutes les communes adhérentes.

7 - COMPTE RENDU

Le Maire rapporte le dernier entretien qu'il a eu avec les responsables de la Poste à qui il a confirmé le refus de la commune d'assurer le service (agence postale). Il a rappelé l'argumentation déjà développée dans le courrier qu'il a adressé le 13 septembre.

1^{er} adjoint élaboration du calendrier des fêtes 2012 : toutes les associations n'étaient pas présentes. L'attribution des créneaux horaires d'utilisation des salles est décidée par la municipalité et aucune permutation entre associations n'est possible sans accord préalable.

Intercommunalité : la CCBE étudie la reprise de l'atelier d'Eveil situé à Colombe.

Les marchés de travaux de la Médiathèque et de la zone de Rossatière ont été attribués. Le SICTOM de la Bièvre va tester le tri du « plastique » à titre d'expérimentation.

Cantine : La commission finances travaille sur un projet de tarif particulier pour les enfants fréquentant la cantine mais domiciliés à l'extérieur de la commune L'assemblée sera sollicitée pour prendre sa décision pour la rentrée 2012.

3^e adjoint Le programme de voirie 2011 est terminé. Il reste quelques marquages à faire. Une remarque est formulée sur le non respect du cheminement par les élèves (classes entières) sur le chemin du faubourg

Conseillère déléguée culture

Les Journées du patrimoine ont remporté un vif succès. F. Zuchet (artiste) est intervenu à l'école publique en préalable au spectacle de Noël

Infos Municipales

2011 qu'il va assurer dans le cadre de l'arbre de Noël du Comité des Fêtes.

Intercommunalité : Refonte du service animation sociale de la C.C.B.E. Projet de mise en place d'un programme intercommunal (« cinéma itinérant »).

Conseiller délégué à l'environnement

Demande que la Municipalité veuille à ce que la démolition des travaux, non autorisés, à Pupetières soit bien effective et engage toute action en ce sens.

La prochaine réunion du Conseil Municipal de CHABONS aura lieu

**Vendredi 4 Novembre 2011
à 18 H 30**

en Mairie - Salle du Conseil Municipal



Commémoration du 11 Novembre

La population est invitée à la commémoration qui aura lieu

**Vendredi 11 Novembre 2011
à 11 H 00**

au monument aux morts

A l'issue de la cérémonie, un apéritif sera offert en mairie par la municipalité.

Cantine Municipale

Désormais, les menus de la cantine sont en ligne sur le site internet de

www.chabons.fr

Onglet : services aux habitants / page écoles maternelles et élémentaires.

Rappel !

Le règlement des repas doit être effectué avant le 25 pour le mois suivant.



Chambre d'Agriculture : Collecte des films plastiques Agricoles

Comme chaque année une collecte départementale des films plastiques agricoles usagés est organisée par la société ADIVALOR.

**La prochaine collecte aura lieu les
16, 17 et 18 novembre 2011**

Site de collecte :

Coopérative La Dauphinoise
463, avenue de La Gare
38690 LE GRAND-LEMPES

Une participation forfaitaire de 15 € est demandée lors du dépôt.

Contact : votre distributeur ou ROBINSON STIEVEN - Chambre d'agriculture de l'Isère au 04.76.20.67.82

Films plastiques : les bons gestes

Ensilage :

balayés et secs. pliés et roulés ficelés

Enrubannage :

secoués, pliés et roulés en boule

Fermeture exceptionnelle de la Mairie

Nous vous informons que le secrétariat de mairie

**sera fermé exceptionnellement
Samedi 12 Novembre**



Rappel des horaires

Lundi - Mardi - Vendredi

de 10 H à 12 H et de 16 H à 18 H

Mercredi FERMÉ

Jeudi de 10 H à 12 H et de 15 H à 18 H

Samedi de 9 H à 12 H